



HAAC

## COMMUNIQUE DE LA HAAC

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a tenu ce lundi, 21 août 2017, une séance plénière extraordinaire consacrée à la couverture médiatique des événements qui se sont déroulés, samedi 19 août 2017, relatifs à des marches organisées par un parti politique dans certaines villes du pays.

Elle note, à cet effet, que de nombreux médias privés classiques et en ligne et surtout les réseaux sociaux ont rivalisé d'excès divers dans la diffusion d'informations et d'images de violence, la publication d'images tronquées, de propos injurieux, d'appels à la haine tribale et à la désobéissance civile. De nombreux compte-rendus sont également marqués par un déséquilibre notoire dans la diffusion de l'information et de témoignages partisans.

La HAAC condamne fermement ces manquements graves au respect des règles déontologiques et éthiques. Elle déplore également l'absence de couverture des diverses manifestations par les médias publics privant ainsi les populations de reportages objectifs conformément à leur mission.

La HAAC tient, cependant, à féliciter les journalistes qui ont fait preuve de professionnalisme en faisant appel à toutes les parties prenantes dans la restitution des événements et de leurs conséquences. Elle rappelle aux professionnels des médias, leur rôle de médiateurs qui leur interdit d'attiser les conflits, de publier de fausses informations et de prendre parti.

La HAAC appelle chacune des parties prenantes à éviter la désinformation et la manipulation par médias interposés et met en garde les médias sociaux et en ligne qui exploitent des images de manifestations d'autres pays à des fins inavouées.

La HAAC invite les forces de l'ordre et de la sécurité, ainsi que les organisateurs des manifestations, à apporter le soutien et la protection nécessaires aux journalistes dans l'exercice de leur profession.

Fait à Lomé, 21 août 2017

Le Président de la HAAC



Pitang TCHALLA